

---

## **Position du CA de la CPU sur la formation des maîtres Suite au courrier des deux Ministres.**

---

Le CA de la CPU, réuni de façon exceptionnelle le 17 mars, a débattu du courrier qu'ont envoyé les ministres du MESR et MEN au président de la CPU, le lundi 16 mars 2009, sur le recrutement et la formation des enseignants et l'a examiné au vu des questions et des positions formulées le 5 mars par l'assemblée plénière.

Pour les présidents d'université, la réforme ne peut aujourd'hui être mise en place qu'à partir de la rentrée 2010-2011 et les concours en 2011. Les désaccords exprimés et les contradictions entre acteurs, en particulier pour le second degré, sont en effet trop nombreux pour que l'on fasse l'économie d'une réflexion avant le lancement de la réforme.

Le CA de la CPU approuve l'installation rapide d'une commission nationale de concertation et de suivi pour engager cette réflexion. Le Recteur et le Président d'Université, chargés de co-présider cette commission, devront mener une concertation large sur sa composition et ses modalités de travail en amont de son installation.

La CPU rappelle cependant que le mandat de cette commission doit être clairement établi dès aujourd'hui, pour donner confiance à tous les protagonistes. Les travaux de la commission doivent donc porter sur l'ensemble du processus de réforme : masters et concours, formation initiale et formation continue.

Le CA considère comme des avancées significatives les précisions de ce courrier sur la formation complémentaire, professionnelle comme disciplinaire, dont bénéficieront les enseignants stagiaires et dont les universités seront les acteurs essentiels. Le dispositif ne prendra effet qu'en 2010-2011 et il appartiendra à la commission de concertation d'en préciser le contenu selon les concours. En ce qui concerne la durée du service libéré pour cette formation, la CPU rappelle sa demande d'un tiers minimum de service.

Le CA considère que les précisions apportées sur l'encadrement des stages constituent une clarification, en mentionnant le double encadrement des stages par les professeurs des écoles et EPLE et par les universitaires, sur le modèle de tous les stages des masters professionnels. La question des stages et de leur insertion dans le déroulé des masters devra être retravaillée par la commission.

Il ne peut se prononcer sur le système de bourses dont le vademecum lisible est encore « en promesse » et rappelle ses réserves à l'égard des emplois d'assistant d'éducation qui sont incompatibles avec le suivi d'un master et la préparation simultanée d'un concours.

En ce qui concerne l'année 2009-2010, la CPU exprime sa vive inquiétude. En effet cette année ne peut donc être considérée comme la première année de la réforme mais seulement comme une année de transition entre une formation sans masters spécifiques (2008-2009) et une formation appuyée sur des masters spécifiques qui se mettront en place à partir de 2010-2011. Les formulations employées par les deux ministres doivent être absolument clarifiées sur ce point.

Pour cette année de transition, qui doit être pensée comme un dispositif national ponctuel et à caractère exceptionnel, la CPU préconise donc de rester au plus près des programmes de concours 2009, et particulièrement pour les concours de professeurs de lycées et collèges qui sont ceux qui posent les problèmes majeurs. Cette position conservatoire ne préjuge en rien des préparations et des concours futurs qui devront permettre de concilier la préparation professionnelle que suppose le métier d'enseignant et le haut niveau de compétence que suppose un master.

C'est pourquoi, en ce qui concerne la question des inscriptions et des diplômes 2009-2010, la CPU estime que les négociations auxquelles les deux ministres invitent dans leur communiqué doivent démarrer très vite et associer l'ensemble des acteurs concernés. Elles doivent rapidement déboucher pour que les universités puissent décider ce qu'elles doivent faire : remonter des maquettes nouvelles (PE et PLP), compléter les masters existants par des parcours ou par des DU pour un an (PLC) ou valider les formations d'IUFM en masters.

La CPU rappelle son soutien à une réforme de la formation des enseignants et à une revalorisation de leur carrière. Elle a le sentiment d'être allée aussi loin qu'elle le pouvait dans les propositions constructives et de conciliation et ne peut continuer de voir l'atmosphère se dégrader au détriment des étudiants et de l'image des universités.

C'est pourquoi la CPU demande qu'une solution soit trouvée dans les deux semaines afin que les étudiants préparant les concours 2010 sachent où s'inscrire et que cesse la confusion.

**Texte adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration de la CPU  
(14 présidents présents, 3 excusés)**